

NOTE FLASH du 5 juillet 2021-Avenant au règlement financier

La situation financière du lycée Charles de Gaulle montre au 5 juillet 2021, un retard abyssal d'encaissement des frais d'écolage pour les années 2019-2020 et 2020-2021.

Le montant dû à ce jour par les parents s'élève à plus de 110 millions représentant 10 % du budget annuel.

Ce déficit engendre une situation inacceptable car ses effets se feront ressentir dès la rentrée prochaine et nous ne pourrons pas financer en totalité l'achat des fournitures scolaires, les livres pédagogiques pour l'enseignement direct et les périphériques informatiques.

Deux décisions du bureau de l'APE composés de 11 membres élus avec application dès la rentrée prochaine ont été prises :

Aucune rentrée possible d'un élève dont les frais d'écolage n'ont pas été réglés pour l'année scolaire écoulée. **Les enfants et familles ne seront pas autorisés à rentrer dans l'établissement.**

Le règlement des 3 trimestres pour l'année à venir se fera au début de chaque trimestre avant leur commencement. A chaque trimestre, les mêmes mesures seront appliquées.

Une dérogation sera accordée aux demandeurs de bourse sur présentation d'un dossier éligible selon les règles édictées par le consulat pour les sessions des mois de mars et d'octobre.

Les effets immédiats imposés à chaque famille seront donc de régler la totalité des arriérés avant la rentrée du 2 septembre ainsi que le versement de la totalité du premier trimestre.

Ces décisions nous sont imposées par l'irresponsabilité de certaines familles qui souhaitent un enseignement de qualité pour leurs enfants sans en assumer le coût et ceci aux dépens de la majorité des parents soucieux de l'éducation de leurs enfants. Vous ne pouvez mettre en péril l'avenir du lycée sachant les excellents résultats aux examens obtenus ces deux dernières années.

Des actions en justice sont déjà en cours pour recouvrer les frais d'écolage de l'année dernière et seront poursuivies pour l'année qui vient de s'écouler si le règlement total ne sera pas fait à la rentrée prochaine.

Pour rappel, le lycée fonctionne en autonomie budgétaire sans aucune subvention du ministère de l'éducation nationale française et du réseau AEFÉ.

Laurent CHEVAL
Président de l'APE